

MEMO à destination des étudiants de L3 en Anthropologie - 2016-2017

Inscriptions :

Après l'inscription administrative, les étudiants doivent impérativement et très rapidement passer au secrétariat (D213) pour effectuer leur **inscription pédagogique** (choix des enseignements). Ils doivent cependant assister aux cours dès la première semaine et sont les bienvenus dans tous les cours. La curiosité est vivement encouragée !

Contrôle continu / contrôle terminal :

À l'inscription, les étudiants sont tous en contrôle continu. **Dans les trois premières semaines après la rentrée**, il est possible de demander à passer en contrôle terminal pour un ou plusieurs enseignements. Pour cela, il faut fournir un contrat de travail, l'emploi du temps signé par l'employeur ainsi que l'emploi du temps universitaire. Toute demande postérieure ou non-conforme sera rejetée. Même si vous êtes inscrit(e) en contrôle terminal, **prenez contact avec l'enseignant** en début de semestre pour l'en informer et vous informer des modalités d'évaluation.

Assiduité / Défaillance :

Avoir plus de **trois absences injustifiées** dans un cours ne donne pas droit à passer en contrôle terminal, mais **entraîne une défaillance**.

Etre défaillant pour un EC (ne pas se présenter à un examen et/ou au rattrapage) entraîne **l'impossibilité d'obtenir son année** et de passer dans l'année supérieure (même en conditionnel).

Cours de langue :

Les cours de langues sont **obligatoires en présentiel**. Il ne relève pas de la compétence de l'étudiant d'évaluer son niveau pour obtenir une dispense. Toute demande de dispense doit recevoir l'autorisation écrite de l'enseignant et du département.

Evaluation :

Chaque enseignant décide de son mode d'évaluation : évaluation en continu, dossier à rendre en fin de semestre, exposé, examen sur table, etc.

La note transmise par l'enseignant au secrétariat n'a pas de valeur avant la tenue du jury d'examen. Celui-ci est souverain et peut éventuellement revoir une note à la hausse ou à la baisse.

Stages :

Les étudiants de L3 doivent effectuer un stage d'une semaine minimum. Ce stage peut être concentré sur une semaine ou étalé sur plusieurs. La convention de stage doit être signée par un responsable de la structure d'accueil et par la direction du département. Le rapport de stage, de 8 à 10 pages environ, devra être rendu **le 30 mai 2017**. Il comprendra une présentation de la structure, une description des tâches effectuées et une analyse de leur pertinence du point de vue de la discipline.

Révisions Tutorat :

Une semaine de révision et des heures de tutorat sont prévues. Vous serez tenus informés des dates, horaires et salles par mail.

Respect de la propriété intellectuelle :

Le milieu académique exige à la fois rigueur scientifique et respect de la propriété intellectuelle. Ainsi, tout étudiant doit veiller à **citer ses sources** et à donner les références précises d'une citation. Qu'il soit conscient ou inconscient, **le plagiat** – que les enseignants sont habitués à détecter - **est considéré comme une faute grave**, passible d'une interdiction de se présenter à des concours et examens pendant plusieurs années. Cela concerne tous les écrits, les mémoires aussi bien que les examens ou les dossiers rendus aux enseignants pour évaluation.

Quelques conseils pour les travaux à rendre :

Faut-il le rappeler, les travaux demandés aux étudiants par les enseignants doivent être écrits dans une syntaxe claire, un style soigné, sans faute d'orthographe (avec évidemment plus de souplesse pour les étudiants étrangers), une présentation soignée.

Prenez l'habitude d'utiliser le format académique : police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5.

Lorsque des fichiers sont envoyés par mail aux enseignants, ils doivent l'être si possible à la fois aux formats .pdf et .odt (ou .docx). Le titre du fichier doit comporter le nom de l'étudiant et le nom du cours.